

Direction générale adjointe
Développement social et solidarité

Direction
Enfance famille

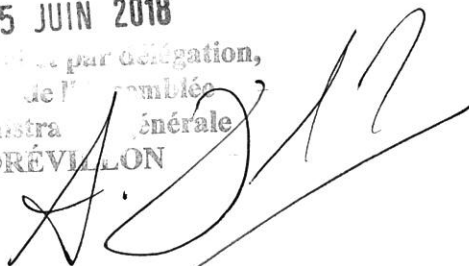
Appel à projets portant sur l'offre d'accueil
et d'accompagnement en établissement des
mineurs et jeunes majeurs non
accompagnés confiés à l'Aide sociale à
l'enfance

~~Arrêté certifié exécutoire~~
~~Transmis au contrôle de la légalité~~
~~le~~

Affiché le 25 JUIN 2018

Pour le Président de par délégation,

Le Président de l'Assemblée
générale
et de l'Administration
Alain DRÉVILLON



Avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projets relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil départemental relatif à l'appel à projets portant sur l'accueil et l'accompagnement en établissements de mineurs et jeunes majeurs non accompagnés âgés de 14 à 21 ans et relevant de la protection de l'enfance.

La commission d'information et de sélection d'appel à projets relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire, réunie le 19 juin 2018, a établi le classement des projets concernant l'appel à projets portant sur l'accueil et l'accompagnement en établissements de mineurs et jeunes majeurs non accompagnés âgés entre 14 et 21 ans et relevant de la protection de l'enfance.

3 projets ont été déposés par les porteurs de projets suivants :

- l'association « l'abri de la providence » pour le PDS Centre Anjou
- l'association « des citées du secours catholique » pour le PDS Ouest Anjou
- l'association « les maisons de l'abbaye » pour le PDS Est Anjou

La commission a pris acte du désistement de l'association « les maisons de l'abbaye » suite au courrier de son président en date du 12 juin 2018.

Après examen des projets et audition des porteurs, la commission d'information et de sélection d'appel à projets a établi le classement suivant et ce conformément aux critères de sélection fixés dans l'avis d'appel à projets publié le 3 janvier 2018 qui sont pour rappel :

- la qualité du projet d'établissement et du projet éducatif pour 55 %
- la qualité de la proposition financière pour 20 %
- les expériences du candidat dans les actions de protection de l'enfance et sa connaissance des réseaux et du territoire pour 25 %

PDS Est Anjou	PDS Centre Anjou	PDS Ouest Anjou
Appel à projets infructueux du fait du désistement de l'association « les maisons de l'abbaye »	l'association « l'abri de la providence » pour 400 places	l'association « des citées du secours catholique » pour 50 places

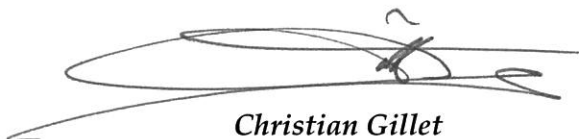
Conformément à l'article R. 313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission. Cet avis a été pris à l'unanimité.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire aux arrêtés d'autorisation et d'habilitation qui seront pris par le Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire dans les meilleurs délais.

L'avis de la commission d'information et de sélection d'appel à projet fera l'objet d'un affichage à l'hôtel du département, d'une publication au recueil des actes administratifs du Département de Maine-et-Loire et sur le site Internet de ce dernier.

Fait à Angers, le 25 JUIN 2018

Le Président du Conseil départemental



Christian Gillet